DLP 11-7-84395423

Avertissements agricoles

SPV

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Bulletin N°17

6 Juillet 1984

VIGNE

TORDEUSES DE LA GRAPPE - TRAITEMENTS EN ZONES PRECOCES .

Dans les zones précoces, les vols ont débuté vers les 20-25 Juin et les premières éclosions sont prévues pour la fin de la semaine .

Globalement, on note un retard de l'ordre de 10 jours par rapport à l'année 1983 .

En zones précoces les dates de *traitements préventifs* pour nos différents points d'observation sont donc :

A partir du 9 Juillet : Appellation CHATEAUNEUF-du-PAPE, COURTHEZON, MAZAN, CAROMB .

A partir du 12 Juillet : CABRIERES-d'AVIGNON, COTEAUX de VEDENE à NOVES, BEAUMES-de-VENISE, TRAVAILLAN, Ste-CECILE-les-VIGNES .

Un bulletin fera de nouveau le point la semaine prochaine .

Nous rappelons qu'en deuxième génération, la lutte doit être préventive, c'est-à-dire viser les jeunes larves nouvellement écloses, avant qu'elles ne pénètrent dans les baies,de façon à éviter toute blessure favorable à l'installation du *BOTRYTIS*. Si le vol est très étalé, une deuxième application peu se révèler nécessaire 12 jours après la première .

De toute façon, dans les zones habituellement fortement infestées, on effectuera un contrôle de l'efficacité 10 jours après le ou les traitements préventifs .On interviendra avec un produit à action de choc si l'on observe 10 % de grappes atteintes (curatif) .

MILDIOU -

Depuis notre dernier bulletin, le *MILDIOU* a été découvert à CARCES et POURRIERES (Var)

Dans les *parcelles indemnes* d'attaque on pourra relacher la protection, mais on n'oubliera pas vers la fin Juillet, et en particulier à l'approche des périodes orageuses, d'effectuer un traitement avec une bouillie bordelaise très rémanente afin d'éviter, comme en 1983, une installation de *MILDIOU* tardif responsable d'une chute précoce des feuilles .

BOTRYTIS - PAS DE TRAITEMENT CONSEILLE .

Dans les zones où l'on arrive au stade "*fermeture de la grappe*" un traitement spécifique anti-*BOTRYTIS* ne semble pas justifié .

COULURE - TRES IMPORTANTE SUR GRENACHE .

P.294

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur Gerant P. Duffaud - CPPAP N° 478 AD

ARBORICULTURE

TOUTES ESPECES et BRISE-VENT

ACARIENS ROUGES -

Surveiller leur développement éventuel et employer un acaricide spécifique si plus de 70 % des feuilles portent des formes mobiles sur arbres à pépins et plus de 20 % sur les arbres à noyau .

OIDIUM -

Maintenir la protection en faisant attention aux dosages par fortes températures .Préférer les fongicides plus pénétrants en cas d'attaques importantes .

COSSUS GATE-BOIS -

Sur les vergers et les haies de peupliers ou de cognassiers contaminés par ce ravageur, des traitements sont à effectuer le 10 Juillet et à renouveler les 1er et 25 Août avec de l'oléoparathion à 50 g de M.A./hl .Les pulvérisations seront très abondantes et localisées à la base des troncs .

Cette série de traitements sera effectuée durant les deux années consécutives à partir de la constatation des attaques en vergers .Celles-ci débutent en général par la bordure la plus proche des sources d'infestation : haies de peupliers brise-vent, saules, vieux mûriers ... Il n'est donc pas toujours nécessaire d'effectuer des traitements généralisés .

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

CARPOCAPSE DES POMMES et DES POIRES - ARRET DE LA PROTECTION .

En situations précoces et moyennes, l'importance des vols diminue .Ne traiter que les vergers habituellement très atteints et portant une faible récolte .

En régions de basse et moyenne altitude, la reprise de la protection devra débuter si l'on emploie le diflubenzuron à partir du 12 Juillet et si l'on emploie d'autres insecticides à partir du 20 Juillet .

Ces dates pourront être retardées de quelques jours dans les vergers habituellement peu infestés ou situés en altitude .

Ne pas utiliser le diflubenzuron sur les fruits susceptibles d'être exportés vers le Canada, ce dernier ne tolérant aucun résidu de ce produit .

PSYLLE DU POIRIER - IL EST DECONSEILLE DE TRAITER ACTUELLEMENT,

les auxiliaires étant en train de s'installer.Les traitements précédemment conseillés à l'amitraze ou à l'imidan ne ralentiront toujours la population que momentanément et encore à condition qu'ils soient effectués après un lessivage du miellat et sur une population composée principalement de jeunes larves .Mais ils freineront à chaque fois la venue des auxiliaires .

ZEUZERE - COMMENCER LA PROTECTION .

Dans les vergers ayant subi en 1983 des dégâts de ce ravageur (dessèchements d'extrémités de pousses ou galeries dans les rameaux), le premier traitement devra être effectué aux dates suivantes :

Dès réception du bulletin en régions précoces et moyennes si l'on utilise azinphos éthyl (nombreuses spécialités) à 40 g de M.A./hl, diéthion (Rhodocide) à 100 g de M.A./hl, fenthion (Lebaycid liquide) à 75 g de M.A./hl, méthidathion (Ultracide liquide) à 30 g de M.A./hl ou phosalone (Azofène liquide, Zolone liquide) à 60 g de M.A./hl, recommandé en lutte intégrée .

Avec ces matières actives valables également contre le *Carpocapse*, les traitements seront renouvelés tous les 14 jours .

A partir du 20 Juillet si l'on emploie le mévinphos (nombreuses spécialités) à 50 g de M.A./hl on l'utilisera de préférence pour protéger les arbres des pépinières, les jeunes vergers sans fruits ou ceux venant d'être récoltés, si le traitement précédent date de plus de 14 jours .Avec cette matière active les traitements seront renouvelés tous les 28 jours .

Dans ce genre de lutte la réduction du volume de bouillie ne semble pas conseillée au-dessous de 6-700 litres/ha, car l'on recherche une action en profondeur des produits .Le recouvrement des parties les plus élevées des arbres est également indispensable à la réussite du traitement .

En vergers très infestés, la lutte devra se poursuivre au minimum deux années consécutives et jusqu'à la mi-Septembre .

MINEUSE CERCLEE SUR POMMIERS - ATTENDRE UN AVIS ULTERIEUR .

PHYLLOXERA DU POIRIER - EN VERGERS CONTAMINES .

On effectuera un premier traitement avec diazinon (Basudine 20 ou Knox-out) à 75 g de M.A./hl .

En l'absence de cette spécialité, on utilisera le dichlorvos (nombreuses spécialités) à raison de 100 g de M.A./hl (plus toxique sur les auxiliaires). Le traitement sera effectué durant la première quinzaine de Juillet et avec une température supérieure à 25° C .

..../....

ARBRES FRUITIERS A NOYAU

POURRITURE DES FRUITS A NOYAU -

Ajouter à la liste (précédent bulletin) 21 jours avant récolte procymidone (Sumisclex) à 75 g M.A./hl et à 7 jours avant récolte la triforine (Denarin, Saprol) à 33,25 g M.A./hl .

TORDEUSE ORIENTALE et PETITE MINEUSE DU PECHER - MAINTENIR LA PROTECTION , des fruits en fonction de leur date de récolte ainsi que les vergers en formation .

FORFICULES SUR PECHERS -

Dès l'observation des premiers dégâts, il est conseillé de traiter le soir avec du naled (Orthodibrom) à raison de 150 g de produit commercial par hectolitre. Délai d'emploi : 7 jours avant récolte .

MOUCHE DE L'OLIVE - METHODES DE LUTTE .

Seuil limite de commercialisation : 3% d'olives piquées pour les olives de conserve .

Seuil limite de commercialisation : 8 à 10% d'olives piquées pour les olives d'huilerie .

I - Lutte contre les larves ou lutte classique (traitement généralisé)

Convient pour la production d'huile. La protection commence à partir de l'observation des premières larves .Dates de traitements données par les avertissements agricoles et le pourcentage d'olives piquées suivant leur destination .

Produits utilisables : diméthoate (nombreuses spécialités) à 30 g de M.A./hl, formothion (Anthio fort) à 40 g de M.A./hl, phosphamidon (Dimécron) à 30 g de M.A./hl ou diazinon (Basudine, Knox-out) à 30 g de M.A./hl .

Délai d'emploi 21 jours avant récolte pour tous ces insecticides .

II - Lutte contre les adultes

a) par appât insecticide (traitement localisé préférable en lutte intégrée)

Contrôler le vol de la *mouche* dès Juillet en disposant par hectare 4 à 5 gobe-mouches remplis d'une solution de phosphate d'ammonium à 30 g par litre, solution changée tous les 10-12 jours . Faire des relevés de captures une fois par semaine .

Intervention : la première aura lieu si le total des mouches capturées atteint 30 depuis la pose des pièges .Puis chaque fois que le nombre de captures s'élève nettement (10 à 12 captures en 7 jours pour 5 pièges) .

La pulvérisation se fera uniquement du côté sud de chaque arbre (1 m2).Elle sera grossière, à raison de 0,5 litre par arbre, soit 50 litres de bouillie à l'hectare .Cette pulvérisation utilise un attractif des *mouches* .

Mélanger dans 100 litres d'eau : hydrolysat de protéines (Buminal) 600 g .
fenthion (Lebaycid) 300 g .

Le contrôle de la protection est nécessaire .Dès que le seuil de piqûres est observé, il convient d'appliquer un insecticide sur l'ensemble de la plantation .

b) par insecticide seul (traitement généralisé)

En employant de la deltaméthrine (Décis) à la dose de 1,25 g de M.A./hl à raison d'un traitement chaque fois que le nombre de captures augmente (voir ci-dessus), soit un maximum de trois traitements espacés d'environ un mois à partir du 15 Juillet en zones précoces .Contrôler la protection comme précédemment .

TEIGNE DE L'OLIVIER -

Dans les oliveraies où ce ravageur a commis des dégâts au cours de la floraison, on appliquera un traitement avec carbaryl (Sevin, Carbatox, Kumital) à 125 g de M.A./hl ou diméthoate (nombreuses spécialités) à 30 g de M.A./hl .Lorsque les jeunes fruits auront un diamètre égal à 4-5 mm .

Le Bacillus thuringiensis (Bactospéine) est préférable en lutte intégrée .

FUMAGINE et CYCLOCONIUM DE L'OLIVIER -

A l'occasion de la lutte contre la *TEIGNE* et la *MOUCHE de l'OLIVE*, on ajoutera à la bouillie un produit cuprique pour lutter, si nécessaire, contre ces champignons .

CARPOCAPSE DES PRUNES -

Renouveler le traitement à partir du 10-15 Juillet sur les variétés tardives .

P295

CULTURES LEGUMIERES

PLEIN CHAMP

MOUCHE DE LA CAROTTE - Vol nul .

MOUCHE DU CHOU Vol nul .

MOUCHE DE L'OIGNON -

Les jeunes semis peuvent être protégés pendant au moins deux mois par une application au sol d'un microgranulé insecticide :

carbofuran	(Curater)	750 g de M.A./ha
chlorfenvinphos	(Birlane)	5000 g de M.A./ha
diazinon	(Basudine)	8000 g de M.A./ha
diéthion	(Rhodocide)	5000 g de M.A./ha
trichloronate	(Phytosol)	2500 g de M.A./ha
bromophos éthyl	(Nexagan)	5400 g de M.A./ha
chlorpyriphos éthyl	(Dursban, Kregan)	3000 g de M.A./ha
fonofos	(Dyfonate, Folane)	2000 g de M.A./ha

TEIGNE DU POIREAU -

Renouveler, dès réception, la protection conseillée dans notre bulletin N°15 .

DORYPHORE DE LA POMME DE TERRE

Surveiller les éclosions des jeunes larves à partir du 15 Juillet . Intervenir si présence de ce ravageur, avec un insecticide aussi actif contre la *TEIGNE de la POMME de TERRE* (azinphos éthyl) .

TEIGNE DE LA POMME DE TERRE -

Vol faible en toutes zones .

OIDIUM DE L'ARTICHAUT -

Utiliser de préférence un fongicide systémique (éviter le soufre) .

ROUILLE DU POIREAU et DE L'ASPERGE -

Surveiller l'apparition de la maladie après des périodes humides (fortes rosées) .

Intervenir préventivement avec une spécialité à base de manèbe ou de mancozèbe . Alterner les traitements avec un fongicide systémique à base de triforine (Denarin, Saprol) . Ajouter un mouillant .

STEMPHYLIUM SUR ASPERGE -

Cette maladie découverte récemment dans le Sud-Est est facilement confondue avec la *ROUILLE* . Les premières contaminations ont lieu lors de périodes humides et aboutissent au dessèchement des tiges et à la chute des cladodes .

Les matières actives utilisables sont :

mancozèbe
iprodione
chlorothalonil .